



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Partir à l'international avec l'ICP

Menu

Et si vous partiez à l'étranger ? Quelles opportunités ?
Comment financer son séjour : quelles aides ?
Avant le départ
Pendant le séjour
Liens et documents

Label : Bienvenue en France



L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus

Actualités



Faire vivre les partenariats internationaux : une mission au long cours pour l'ICP



Concours de nouvelles 2026 : des voix de passage sous le regard de Laura Alcoba



Un escape game pour des journées d'accueil originales à l'ICP

Portraits



Assistante de langue à l'étranger : une expérience formatrice



Andie : une mobilité à Sydney pour affiner un projet professionnel

Et si vous partiez à l'étranger ? Quelles opportunités ? Séjour d'études : comment s'y prendre ?



Frédéric Albert

Un séjour d'études à l'étranger se prépare bien en amont. Une mobilité est envisageable en 3^{ème} année de Licence ou en 2^{ème} année de Master. Il est recommandé de se renseigner dès la première année d'études à l'ICP. Vous devez réfléchir à votre projet de formation, à vos objectifs, sans oublier les contraintes financières.

Des **réunions d'information** sur la mobilité sortante sont organisées par la Direction des Relations Internationales chaque année durant la période de rentrée académique : consultez le calendrier des démarches.

Découvrez nos universités partenaires en cliquant ici

Calendrier des inscriptions pour un séjour d'études à l'étranger

L'année académique précédant le départ, la **candidature** à une mobilité doit être effectuée à partir d'un **formulaire en ligne**. Le formulaire de candidature est à soumettre à la fin du mois de novembre de l'année précédant votre départ.

Pour toute information, il est nécessaire de contacter votre responsable de formation et la Direction des Relations Internationales pour discuter de vos possibilités d'échange.

Effectuer un séjour d'études à l'étranger

Étudier à l'étranger dans le cadre de son parcours universitaire signifie passer un semestre ou un an dans une université partenaire pour suivre des cours qui, si validés, seront automatiquement reconnus dans votre cursus à l'Institut Catholique de Paris, grâce aux accords de partenariats signés.

L'ICP a tissé un réseau de plus de **200 partenaires** dans le monde, répartis dans **55 pays**.

Pour effectuer une mobilité (un séjour d'études à l'étranger), deux années d'études à l'ICP doivent être validées et le projet anticipé au moins un an avant la date de départ envisagée.

Attention : votre niveau de la langue de l'établissement d'accueil doit être suffisant.

Chaque université fixe ses propres prérequis linguistiques.

Pour les étudiants de l'ICP souhaitant partir en mobilité dans le cadre d'un séjour d'études à l'étranger, deux options sont possibles :

Les programmes d'échanges : **Erasmus+** (pays de l'Union Européenne + pays associés: Islande, Norvège, Turquie), **MICEFA** (Amérique du Nord) et **accords bilatéraux** (monde entier) sont accessibles sans autres droits de scolarité que ceux de l'ICP grâce au principe de réciprocité. Les étudiants partant dans le cadre du programme Erasmus+ bénéficient d'une bourse pour les frais liés à leur mobilité.

Les programmes **Study Abroad** (monde entier) : Ces programmes prévoient des droits de scolarité pour l'université d'accueil, en plus de ceux que vous versez à l'ICP. Ils sont une alternative pour étudier, notamment dans les pays anglo-saxons.

Découvrez les possibilités de mobilités

Effectuer un stage Erasmus+ dans un pays de l'Union Européenne ou un pays associé à l'Union Européenne (Islande, Norvège, Turquie)

Avec le programme Erasmus+, la mobilité des étudiants peut s'effectuer sous la forme d'un stage en entreprise dans un autre pays européen.

Les étudiants peuvent partir en stage dès leur première année d'études supérieures pour une durée de 2 à 12 mois.

Les étudiants doivent eux-mêmes se charger de trouver l'entreprise.

Les destinations sont les mêmes que pour les mobilités d'études Erasmus+, à savoir les **27 pays membres** de l'Union Européenne et les pays tiers associés au programme, comme l'Islande, la Norvège, la Turquie,

Une fois le stage trouvé, la Direction des Relations Internationales accompagne l'étudiant pour le conseiller sur les différentes démarches à entreprendre (convention de stage à faire valider par votre faculté, assurance santé/rapatriement, assurance responsabilité civile, aides financières).

Les stagiaires bénéficient alors d'une bourse Erasmus+ stage dont le montant est variable selon le pays de destination.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter la Coordinatrice mobilité Europe, Mme Victoire Desmarest: international.europe@icp.fr

Programme d'Assistant de Langue

Le programme d'Assistant de Langue permet aux étudiants de 2ème année de Licence minimum de partir en tant qu'assistants de langue supervisés par France Education International.

Ce programme cherche à familiariser les étudiants avec la langue et la civilisation du pays d'accueil. Le rôle de l'assistant de langue est d'améliorer les compétences en communication des élèves et d'approfondir leur connaissance de la culture française.

Cette mobilité offre ainsi une possibilité de formation et un début de professionnalisation, apportant une plus-value indéniable au parcours universitaire.

> Découvrez plus de renseignements sur les modalités de candidature et les pays dans lesquels une mobilité est possible.

Ou contacter directement la responsable au sein de l'ICP :

Mme Yannick LAMBRON

Stage au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE)

Le MEAE offre aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français la possibilité d'effectuer un stage intégré à un cursus pédagogique, à l'administration centrale en France ou à l'étranger (dans une ambassade, un consulat ou une représentation permanente de la France auprès des organisations internationales).

Les conditions à remplir pour être candidat sont les suivantes :

être **affilié à la sécurité sociale** française ;

être **inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français** ayant conclu un **partenariat avec le MEAE**.

Les stagiaires effectuant un stage d'une durée supérieure à 44 jours, consécutifs ou non, (soit 308 heures) reçoivent une gratification de 4,35 € par heure de présence. Pendant la durée de leur stage, 50% des frais de transport urbains sont remboursés aux stagiaires à Paris et à Nantes.

Les frais de voyage, de visa et de séjour lors d'un stage à l'étranger sont à la charge des stagiaires.

Les stages ont une durée maximale de six mois, consécutifs ou non par année universitaire.

Les candidatures se font par le portail intitulé PASS (Place de l'Apprentissage et des Stages – Portail de la Fonction Publique).

L'étudiant peut présenter **5 candidatures** en même temps. L'étudiant de l'ICP a besoin de la **validation du formulaire de candidature** par sa faculté et par la Direction des Relations Internationales. Ce formulaire devra être joint par chaque étudiant à sa candidature en ligne.

Si votre candidature est acceptée par le MEAE, votre dossier doit être déposé à la Direction des Relations Internationales.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Christophe FARGES

Chargé de mission Relations Internationales

Mail : c.farges@icp.fr

Tél. : +33 (0) 1 44 39 84 95